



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/03/20

Reçu en Préfecture le : 06/03/20  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 2 mars 2020**  
**D - 2020 / 60**

***Aujourd'hui 2 mars 2020, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Paul AZIBERT, Madame Ghislaine BUISSON, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur François JAY,

**Excusés :**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Catherine BOUILHET

## **Bibliothèque de Bordeaux. Vente de documents exclus des collections. Autorisation.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année 2020 la Bibliothèque propose d'organiser, comme les années précédentes, des braderies de livres retirés des collections, dans différents établissements du réseau.

Trois braderies sont envisagées en 2020 :

- Une braderie les vendredis 6 et samedis 7 mars à la Bibliothèque Mériadeck,
- Une braderie le samedi 13 juin à la Bibliothèque Pierre Veilletet
- Une braderie lors de la *Nuit des bibliothèques* de la métropole le samedi 10 octobre à la Bibliothèque Mériadeck.

Ces braderies seront organisées les vendredis et samedis, de 10 h à 16 h, sauf celle de la *Nuit des Bibliothèques* (18h – 22h), ou jusqu'à épuisement des stocks.

Les livres seront mis en vente au prix unitaire de 1 euro et les beaux livres (livres d'art, encyclopédies, ouvrages de référence...) au prix de 5 euros.

Les beaux-livres seront proposés à la vente exclusivement lors de la *Nuit des Bibliothèques* en raison de stocks disponibles moins importants.

Comme les années précédentes, sont concernés :

- Les documents au contenu périmé,
- Les ouvrages dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins,
- Les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Seuls les ouvrages soigneusement sélectionnés grâce aux compétences techniques et scientifiques des bibliothécaires seront proposés, et uniquement aux particuliers.

Tous présentent un état physique correct. Ils n'ont plus de valeur marchande, car leur usage en bibliothèque a modifié leur aspect (couverture plastifiée, tampons, cotation...). Leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion.

Les ouvrages relevant, par leur intérêt historique, littéraire, scientifique ou artistique, du domaine public de la collectivité sont bien entendu exclus de ce processus.

Les ouvrages invendus à l'issue de la braderie seront détruits.

En conséquence, je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à :

- La vente à des particuliers des ouvrages désaffectés lors des braderies organisées en 2020 au tarif de 1 euro pour les livres et de 5 euros pour les beaux livres.
- La réaffectation des sommes collectées sur le budget de la direction des bibliothèques, tant en dépenses qu'en recettes.
- La destruction des ouvrages non vendus.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mars 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Fabien ROBERT**